

- **Mon rapport d'initiative « Gouvernance et partenariat aux niveaux national et régional »**
- **Définition de la Gouvernance territoriale**

Introduction

« L'Union européenne a besoin d'une gouvernance repensée pour **assurer une meilleure préparation** ainsi qu'une **mise en œuvre efficace de ses politiques**, mais également et surtout, **pour être proche des citoyens européens** »

« Notre politique de cohésion a besoin de s'appuyer sur **un partenariat fort. Ce partenariat est d'abord vertical**, c'est-à-dire entre chaque niveau administratif (...). **Mais il est aussi horizontal**, c'est-à-dire entre les acteurs d'un même niveau: acteurs publics et privés, recherche, société civile. (...). **Lorsque les partenaires travaillent ensemble, le service public gagne en qualité et en efficacité.** »

Danuta Hübner,
Commissaire européenne
en charge de la politique régionale

Rapport d'initiative au Parlement européen

de Jean Marie Beaupuy

« Gouvernance et partenariat aux niveaux national et régional, et base pour des projets dans le domaine de la politique régionale »

Voté le 21 octobre 2008

Quelques points clés

Rapport d'initiative au Parlement européen de Jean Marie Beaupuy

L'APPROCHE INTEGREE

- **renforcer** son usage jusqu'en 2013
- la rendre **obligatoire** à compter de 2014

MOYENS POUR RENDRE LE PARTENARIAT PLUS EFFICACE

- mise au point et diffusion par la Commission Européenne d'un **guide pratique**
- développer les **compétences** des acteurs privés et publics.

FACILITER LA GOUVERNANCE MULTI NIVEAUX

- en développant les **rencontres** verticales
- en renforçant la **décentralisation** dans certains Etats
- en multipliant la **délégation** de gestion de fonds communautaires

Rapport d'initiative au Parlement européen de Jean Marie Beaupuy

AGIR COLLECTIVEMENT au niveau des **TERRITOIRES REELS**

(au-delà des limites des territoires administratifs)

- « **Territoires vécus** » :
 - bassin de vie = agglomération + zones rurales environnantes (emploi, logement, transports, loisirs ...).
- « **Territoires thématiques** » :
 - inondations d'un fleuve
 - problèmes sociaux dans un quartier

AMPLIFIER LA GOUVERNANCE « partenariale » AU SEIN DES INSTITUTIONS

- Commission Européenne : multiplier les **groupes inter services** en relation avec les problématiques territoriales.
- Conseil : adopter le principe d'une **réunion annuelle des ministres** en charge des territoires

Rapport d'initiative au Parlement européen de Jean Marie Beaupuy

OUTILS DE LA GOUVERNANCE

A créer et/ou à développer :

- **formations** à la gouvernance dans les universités et autres établissements d'enseignement
- multiplier les **réseaux** d'échanges de bonnes pratiques de la gouvernance
- Dès 2009 : 500 (?) bénéficiaires de l'**Erasmus des élus locaux/régionaux**
- Intégrer la dimension gouvernance dans le **référentiel** de la « ville durable et solidaire » (préparé par le PFUE).

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE



**LA GOUVERNANCE
INSTITUTIONNELLE**

Elle est obligatoire



**LA GOUVERNANCE
PARTENARIALE**

Elle est volontaire

Ces deux gouvernances sont complémentaires

LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Obligatoire de par :

- la constitution nationale
- Les textes de lois

Aux niveaux de:

- l'Europe
- l'État
- Les Régions
- Les Communes

Principes

- Un territoire administratif précis
- Des compétences (éducation, transports, ...)
- Un budget
- Une organisation « élue » ou « déconcentrée »

* * *

Dans chacun de ses domaines de compétence, la collectivité gère seule, ou associe d'autres acteurs publics ou privés

LA GOUVERNANCE PARTENARIALE

Définition proposée par Jean Marie Beaupuy

- En réponse à un **BESOIN** spécifique des citoyens (transport collectif, logement, emploi, loisirs, eau...),
- Sur un **TERRITOIRE** déterminé (du quartier au multi-national),

C'est l'**ORGANISATION** partenariale, volontaire et structurée

Des **ACTEURS** publics, parapublics et privés

- Qui décident d'agir ensemble en utilisant l'une des nombreuses **STRUCTURES et FORMULES JURIDIQUES** existantes (associations, conventions, GECT...)
- En appliquant scrupuleusement des **METHODES DE TRAVAIL** (management de projet...) qui garantissent la cohérence et l'efficacité.

LA GOUVERNANCE PARTENARIALE : 3 ETAPES

Étape 1: Avec les acteurs concernés, identifier et définir le périmètre du sujet

Étape 2: Diagnostic – Élaboration d'un plan d'actions

Étape 3: Adoption du plan d'actions et réalisation des actions

Comment AMELIORER la gouvernance territoriale



LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE	LA GOUVERNANCE PARTENARIALE
<p>Améliorer les systèmes en place dans chaque État :</p> <ul style="list-style-type: none">- clarification des compétences,- décentralisation,- déconcentration,- ressources financières,- etc.	<ul style="list-style-type: none">- Reconnaissance officielle de la gouvernance partenariale, notamment avec l'adoption d'une CHARTE EUROPEENNE- Mise en œuvre généralisée avec le développement de différent outils :<ul style="list-style-type: none">➤ GUIDE➤ Référentiel (incluant le LABEL de la bonne gouvernance partenariale),➤ Formation,➤ Réseaux,➤ Etc. <p>Et la mobilisation des organisations publiques et privées</p>

Conclusion

*« La gouvernance nous oblige à reprendre conscience de **l'importance du territoire**, non comme une notion abstraite mais comme quelque chose de concret à l'action. Bref...nous sommes invités à une véritable **révolution copernicienne de la prise de décision**. »*

***Hubert Falco, Secrétaire d'État
Français en charge de
l'Aménagement du territoire***

Retrouvez les documents qui font référence à la gouvernance des territoires:

www.urban-logement.eu

Sur ce site, vous trouverez:

- le compte rendu du colloque « **Vers une nouvelle gouvernance des territoires** » organisé à Reims le 15 septembre dernier.
- le **rapport d'initiative** de Jean Marie Beaupuy au Parlement européen
- le **PowerPoint** qui vient de vous être présenté,
- et un grand nombre d'informations relatives aux activités de l'intergroupe!